

Compte rendu de secteur

Aide au revenu

Historique

Financé par Services aux Autochtones Canada (SAC), le Programme d'aide au revenu dans les réserves fournit une aide au revenu aux personnes admissibles habitant dans les réserves et au Yukon pour leur permettre de répondre à leurs besoins essentiels. Le taux du Programme d'aide au revenu pour les Premières Nations est calqué sur celui de la province ou du territoire; une approche qui ne tient pas compte du coût de la vie plus élevé et des conditions de vie particulières dans les communautés des Premières Nations, en particulier celles rurales, éloignées et nordiques. Dans certaines Premières Nations, le Programme d'aide au revenu offre également des services de gestion de cas et de soutien préalable à l'emploi afin d'aider les personnes à passer de l'aide au revenu aux études ou à un emploi. Bien qu'elles aient fait l'objet de commentaires très positifs, ces mesures de soutien ne sont offertes que parmi 29 % des Premières Nations situées hors de la province de l'Ontario.

Plaidoyer récent de l'APN

Depuis plus de dix ans, l'Assemblée des Premières Nations (APN) demande à SAC de réformer le Programme d'aide au revenu, de prolonger son financement et de faciliter l'accès à la gestion de cas et aux services de soutien préalable à l'emploi. De 2018 à 2020, SAC a financé des activités de mobilisation sur ce programme qui étaient dirigées par les Premières Nations. Elles ont permis de cerner plusieurs éléments du programme qui ne répondent pas aux besoins des clients, des gestionnaires de cas et des communautés des Premières Nations, notamment des taux qui ne répondent pas aux besoins des clients, des ressources insuffisantes pour administrer le programme et les soutiens et l'incapacité d'intégrer les connaissances et la gouvernance des Premières Nations dans le programme.

L'APN a formulé des recommandations stratégiques pour réformer le Programme d'aide au revenu en collaboration avec SAC et le Groupe de travail technique sur le développement social (GTTDS), tout en exigeant que la réforme s'appuie sur des activités de mobilisation dirigées par les Premières Nations. Les Premières Nations-en-Assemblée ont appuyé les recommandations stratégiques par l'intermédiaire de la résolution 07/2022, *Réforme du Programme d'aide au revenu dans les réserves*, qui demandait la gouvernance du Programme d'aide au revenu par les Premières Nations pour mieux répondre aux besoins des clients et des familles, l'augmentation des taux d'aide au revenu pour tenir compte du coût réel de la vie dans les réserves, le renforcement des mesures globales de soutien pour les bénéficiaires de l'aide au revenu, y compris les personnes ayant des besoins spéciaux ou supplémentaires, l'augmentation des ressources et du ressourcement pour soutenir l'administration et les gestionnaires de cas, des stratégies relatives aux données et une collecte de données conçues par les Premières Nations et des investissements dans les infrastructures pour permettre aux Premières Nations d'administrer leur propre programme d'aide au revenu. Au début de 2023, SAC a utilisé les

recommandations stratégiques élaborées conjointement pour étayer son mémoire au Cabinet. En mai 2023, l'APN a été informée que le Cabinet appuyait les recommandations stratégiques élaborées par les Premières Nations. Cependant, le budget de 2023 ne prévoit pas les investissements financiers nécessaires pour mettre en œuvre ces réformes. L'APN continuera de demander les investissements nécessaires à la mise en œuvre des réformes du Programme d'aide au revenu, qui se font attendre depuis longtemps.

L'Énoncé économique de l'automne 2022 a prévu 100,2 millions de dollars sur trois ans, à partir de 2022-2023, pour soutenir des placements professionnels de jeunes des Premières Nations dans le projet pilote de la Stratégie d'aide au revenu et d'emploi des jeunes des Premières Nations. De plus, il prévoit 309 millions de dollars en 2023-2024 pour le Programme d'aide au revenu afin de continuer d'assurer la prestation de services de statu quo aux Premières Nations pendant la réforme. En avril 2023, le gouvernement du Canada a annoncé une prestation de soutien contre l'inflation d'environ 192,8 millions de dollars sur une période de six mois, qui équivaut à environ à 300 dollars par mois par client de l'aide au revenu.

Prochaines étapes

L'APN est déterminée à réformer le Programme d'aide au revenu au moyen d'une approche dirigée par les Premières Nations, qui permettra aux citoyens des Premières Nations de passer de la survie à une vie normale. Au fur et à mesure de la progression de la réforme, l'APN évaluera les besoins financiers liés à la réforme du Programme d'aide au revenu, conformément à la résolution 07/2022 de l'APN. Elle continuera aussi de superviser la réforme du programme et d'y contribuer par l'intermédiaire du GTTDS, notamment en orientant la mise en œuvre.

L'APN continuera de suivre l'évolution du projet de loi S-233, *Loi concernant l'élaboration d'un cadre national sur le revenu de base garanti suffisant*. En l'état actuel, le projet de loi S-233 ne tient pas compte des réalités socioéconomiques des Premières Nations et n'envisage pas non plus la façon dont un revenu de base suffisant garantirait fonctionnerait avec les mesures de soutien social déjà existantes, notamment le Programme d'aide au revenu. De plus, l'APN continuera de suivre l'évolution et la mise en œuvre du projet de loi C-22, *Loi visant à réduire la pauvreté et à renforcer la sécurité financière des personnes handicapées par l'établissement de la prestation canadienne pour les personnes handicapées et apportant une modification corrélative à la Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle continuera aussi de chercher des possibilités de demander l'inclusion concrète des priorités et considérations des Premières Nations dans la législation et la mise en œuvre.